

# Le libertaire

Administration : PIERRE LENTENTE

QUOTIDIEN ANARCHISTE

9, Rue Louis-Blanc, PARIS (10<sup>e</sup>)

A partir de 20 heures : Téléphone Gutenberg 26-55

Rédaction : ANDRÉ COLOMER

123, Rue Montmartre, PARIS (2<sup>e</sup>)

## DEVANT LES ASSISES Daudet-la-frousse n'aboie plus

### Un fou ? Non une canaille

Jusqu'à ce jour, nous prenions Léon Daudet pour un fou. Et nous le tenions pour sincère dans son délire.

Aujourd'hui, nous voici contraints de changer d'avis.

En voyant et écoutant M. Maurras et M. Réal del Sarte on avait, certes, l'impression d'avoir devant soi deux fantomatiques, divers de tempérament, l'un renfermé dans sa terrible dialectique de sourd, comme un moine dans sa cellule, l'autre fougueusement tendu vers l'extérieur de tout l'élan brutal de sa vie aventureuse, mais deux francs ennemis, têtus comme deux portes de prison massives.

Dès que Léon Daudet parut, marquant d'un pas lourd mais posé, calculant ses gestes et ses intonations, reléguant au magasin des accessoires de l'Action Française tout son vocabulaire ordurier, toute sa truculence scatologique, toutes ses injures, ses diffamations et le délire de son imagination accusatrice, pour développer un exposé prudent, mesuré ; quand nous le vimes se refuser à toute réponse aux questions de Torrès qui voulait le contraindre à parler aux assises comme il a coutume d'écrire dans l'Action Française ; quand il se montra à nous si habilement décidé à ne pas sursauter sous les coups de boutoir et de fouet que lui flanquait sans trêve M<sup>e</sup> Torrès, il nous apparut alors, là, beaucoup plus horrible que nous ne le pensions jusqu'à ce jour.

Non, ce n'était pas un fou à la merci de son délire et ivre des images brouillées de son exaltation. C'était bien pis que cela : un homme muni de toutes ses facultés mentales, qui, sciemment, fait le fou et le raisonnable — selon ce qu'il veut obtenir des publics auxquels il s'adresse.

Boutfon du roi, idolâtre de Jeanne d'Arc, vire de carnages guerriers, échaudé d'inéptes accusations dans les colonnes de l'Action Française, pour flatter les douairières en mal d'émotions violentes et les snobs affolés d'aristocratie bas prix.

Témoin discret, soucieux de ne pas faire de politique ; citoyen respectueux des lois républicaines ; homme d'ordre et de précautions ; ennemi de toute guerre ; être incolore, inodore, insipide, quand il s'agit de ne pas effrayer un jury de cour d'assises et quand il veut, patelin, bonhomme et larmoyant, arracher une condamnation contre une jeune fille.

Non certes ! il n'est pas fou celui qui manœuvre l'expression des idées et son propre tempérament avec une telle maestria. Mais c'est une fameuse canaille.

Hier nous posions cette question : « Devant Germaine Berton respectable

par la force de sa conscience droite, oserait-il déverser les eaux sales de sa calomnie ? »

Il n'a pas osé, parce qu'il ne voulait pas se rendre odieux par des injures que personne n'aurait comprises.

Et cependant il avait amené pour le temps de sa déposition toute une cohorte d'auditeurs prêts à appuyer leur patron en toutes circonstances.

Mais, malgré tout, il n'a pas osé cela, sous les regards de Germaine Berton, son accusatrice. Et il s'est réfugié dans le silence, après une déposition de forme, banale et grise.



Léon Daudet

Cependant M<sup>e</sup> Henry Torrès l'a découvert dans toute sa honte de frousard qui jette les autres dans la bataille en se mettant à l'abri loin des dangers.

Il lui a arraché trois aveux qui l'ont montré sous sa vraie face aux yeux du jury, aux yeux de tous ceux qui connaissent impartiallement le récit des débats de cette journée.

Léon Daudet a reconnu :

1<sup>o</sup> Avoir envoyé Germaine Berton à Marius Plateau parce qu'il craignait un attentat ;

2<sup>o</sup> Avoir envoyé le lendemain SA FEMME à l'Action Française pour prévenir Plateau du danger de la visite ;

3<sup>o</sup> Pendant ce temps-là, lui-même, Léon Daudet, se jetait dans les bras de la police pour lui demander aide et protection.

Après ce triple aveu, qui douterait de la canailleuse de ce va-t-en guerre qui envoie au danger ses jeunes amis et sa femme, tandis qu'il se met à l'abri derrière les flics ?

La canaille s'est démasquée,

LE LIBERTAIRE.

### LES DÉBATS DE LA 2<sup>e</sup> JOURNÉE

L'audience ouverte à midi 45, M<sup>e</sup> Torrès annonce qu'il a fait citer M. Bonnaud de Tours.

Le premier témoin de cette seconde journée est immédiatement introduit.

M. Torlet

Ce témoin qui exerce la profession de commissaire de police dans le quartier de la Madeleine effectua la première enquête consécutive à l'assassinat de Marius Plateau.

M. Torlet. — Le 22 janvier je me rendis sur les lieux du drame et donnai ordre à mes agents de transporter le corps de M. Plateau.

Puis, je commençai à interroger Germaine Berton, sommairement et je consignai ses réponses sur le papier, sous sa dictée.

Elle me dit que son idée était de tuer Daudet parce qu'elle le considérait comme responsable de la mort de Jaurès et d'Almeyda.

« Si je meurs ajouta-t-elle, vous direz que dans le « parti » anarchiste, il y avait plusieurs fractions, elle me répondit :

— La fraction reconnue par le dernier Congrès.

« Quant au revolver c'est un camarade qui me l'a donné. »

Puis je la fis transporter à l'hôpital Beaujon, ses blessures le nécessitant.

Je constatai que cinq douilles vides étaient à terre.

Le président (à Germaine Berton). — L'accusation s'est basée sur vos propres déclarations. Vous avez déclaré avoir vu le tuer d'abord M. Léon Daudet, à Saint-Germain-l'Auxerrois, vous avez vu M. Maurras, mais vous avez renoncé à l'idée de le tuer.

Germaine Berton. — Je n'ai rien d'autre à ajouter à ce qu'il a dit hier.

M. Torlet. — C'est moi-même qui ai écrit sous sa dictée. J'ai reçu sa déclaration agénouillée près d'elle.

Un jure. — Le commissaire de police a-t-il demandé depuis combien de temps elle détestait ce revolver ?

Le commissaire. — Elle m'a dit que c'est un ami qui le lui avait donné.

M. Torres (au commissaire). — Pendant que vous procédez à l'interrogatoire de Germaine Berton, un rédacteur de l'Action Française, M. Dubech, a assisté à votre interrogatoire, car M. Dubech prétend que ma cliente a déclaré : « C'est mon ami qui me l'a confié ce matin. »

M. Dubech a aussi rédigé un rapport qu'il a confié à M. Maurras, puis à M. Daudet et ce rapport suivant la voie hiérarchique est arrivé au Président du Conseil.

M. Dubech a dit dans ses déclarations que Germaine Berton avait affirmé qu'elle détestait le revolver depuis le matin même, alors que vous indiquez simplement que

Germaine Berton a dit : « Ce revolver, c'est un ami qui me l'a donné. »

Il y a donc une différence essentielle, une opposition formelle entre le rapport officiel de M. Dubech et votre rapport officiel.

Le président (au témoin). — Vous n'avez pas entendu : « Ce revolver c'est mon ami qui me l'a donné ce matin ? »

Le commissaire. — Non, j'ai entendu : « C'est un ami qui me l'a donné. »

Après une discussion qui s'engage entre M<sup>e</sup> Torrès et Campinchi sur ce point, le témoin peut partir et c'est le docteur Paul qui lui succède à la barre.

Le docteur Paul

Le docteur Paul. — J'ai procédé à l'examen de M. Marius Plateau, aussitôt après l'assassinat. La mort avait été déterminée par plusieurs projectiles de 6 mm 35 dont un avait traversé le cœur, l'autre le foie.

Le président du jury. — Si les deux blessures qui furent mortelles avaient été les premières, la victime aurait-elle pu faire le trajet qu'elle a fait ?

Le docteur Paul. — Oui, même atteint par plusieurs balles, soit dans la tête, soit dans le cœur, un homme peut faire d'assez longs trajets, quelquefois un ou plusieurs kilomètres !

Un juré. — Est-ce que les cinq projectiles ont été retrouvés ?

Le docteur Paul. — Oui, une balle notamment a été découverte dans un petit meuble du bureau de M. Plateau.

M<sup>e</sup> Torrès demande au docteur Paul si la balle de revolver que s'était tirée sa cliente avait pu être extraite ?

Le docteur Paul. — Non, elle n'a jamais été extraite.

M<sup>e</sup> Torrès. — Vous avez procédé à l'autopsie de Gohary. Pouvez-vous dire, quand vous avez examiné son corps, si vous avez conclu au suicide.

Le docteur Paul. — Oui, une balle notamment a été découverte dans un petit meuble du bureau de M. Plateau.

M<sup>e</sup> Torrès demande au docteur Paul si la balle de revolver que s'était tirée sa cliente avait pu être extraite ?

Le docteur Paul. — Non, elle n'a jamais été extraite.

M<sup>e</sup> Torrès. — Vous avez procédé à l'autopsie de Gohary. Pouvez-vous dire, quand vous avez examiné son corps, si vous avez conclu au suicide.

Le docteur Paul. — Oui, une balle notamment a été découverte dans un petit meuble du bureau de M. Plateau.

M<sup>e</sup> Torrès. — Je vous demande de répondre à cette question.

M<sup>e</sup> Torrès. — La vérité appartient au domaine public. Vous avez répondu affirmativement.

Une autre question, je vous prie :

Connaissez-vous Germaine Berton ?

Le docteur Paul. — J'ai procédé à l'examen médical de Germaine Berton par deux fois. La première fois, ce fut, en juin 1922, à l'époque où elle était détenue à Saint-Lazare, la seconde fois, le 22 janvier, lors de l'assassinat de M. Marius Plateau...

M<sup>e</sup> Torrès lit un article de l'Action Française, de M. Charles Maurras, dans lequel ceci-ci nie les qualités professionnelles du docteur Paul.

L'Action Française, en effet, demandait que l'autopsie fût faite par trois médecins autres que le docteur Paul.

M<sup>e</sup> Torrès. — Je m'excuse d'avoir lu de pareilles inepties, mais si je vous demandais, s'il a pu y avoir corrélation entre les coups et la mort du chansonnier Lauff, vous vous retrancheriez derrière le secret professionnel ; mais si je vous pose la question d'une façon générale. Est-ce que des coups de canne peuvent avoir un heureux effet sur un trépané ?

Le docteur Paul. — Ce n'est pas une thérapie excellente ! les coups de canne ne sont pas à conseiller.

M<sup>e</sup> Torrès. — Connaissez-vous Germaine Berton ?

Le docteur Paul. — J'ai procédé à l'examen médical de Germaine Berton par deux fois. La première fois, ce fut, en juin 1922, à l'époque où elle était détenue à Saint-Lazare, la seconde fois, le 22 janvier, lors de l'assassinat de M. Marius Plateau...

M<sup>e</sup> Torrès. — Je vous demande pourquoi elle avait tué Plateau, elle dit :

— Ce n'est pas lui, c'est Daudet que je voulais tuer.

Elle raconta aussi ses visites à l'Action Française et à Saint-Germain-l'Auxerrois.

M<sup>e</sup> Torrès. — J'entrai dans la pièce où se trouvait Germaine Berton et je la vis, étendue sur le sol. La femme se mit à parler.

— Si je meurs, dit-elle, n'oubliez pas de dire à mes camarades que j'ai fait mon devoir.

« Et comme le commissaire demandait des précisions, elle répondit : « La fraction reconnue par le dernier congrès. »

« Comme on lui demandait pourquoi elle avait tué Plateau, elle dit :

— Ce n'est pas lui, c'est Daudet que je voulais tuer.

Elle raconta aussi ses visites à l'Action Française et à Saint-Germain-l'Auxerrois.

M<sup>e</sup> Torrès. — Je vous demande pourquoi elle avait tué Plateau, elle dit :

— Je ne m'en souviens pas.

M<sup>e</sup> Torrès. — Le témoin était trop occupé à rédiger les éléments de son rapport pour faire attention à ce détail.

Le corps de Plateau reposait dans une salle voisine. Le colonel de Vesins, lui, se chargeait de faire prévenir le commissaire. Il n'avait personne à côté d'elle et je la crus morte. Je me suis donc assis auprès d'elle, mais je m'aperçus peu après qu'elle respirait et elle revint à elle.

Le président (au témoin). — Vous n'avez pas entendu : « Je revoler, c'est mon ami qui me l'a donné ce matin ? »

Le commissaire. — Non, j'ai entendu : « C'est mon ami qui me l'a donné ce matin. »

Après une discussion qui s'engage entre M<sup>e</sup> Torrès et Campinchi sur ce point, le témoin peut partir et c'est le docteur Paul qui lui succède à la barre.

Le docteur Paul

Le docteur Paul. — J'ai procédé à l'examen de M. Marius Plateau par deux fois. La mort avait été déterminée par plusieurs projectiles de 6 mm 35 dont un avait traversé le cœur, l'autre le foie.

Le président du jury. — Si les deux blessures qui furent mortelles avaient été les premières, la victime aurait-elle pu faire le trajet qu'elle a fait ?

Le docteur Paul. — Oui, même atteint par plusieurs balles, soit dans la tête, soit dans le cœur, un homme peut faire d'assez longs trajets, quelquefois un ou plusieurs kilomètres !

Un juré. — Est-ce que les cinq projectiles ont été retrouvés ?

Le docteur Paul. — Oui, une balle notamment a été découverte dans un petit meuble du bureau de M. Plateau.

M<sup>e</sup> Torrès demande au docteur Paul si la balle de revolver que s'était tirée sa cliente avait pu être extraite ?

Le docteur Paul. — Non, elle n'a jamais été extraite.

M<sup>e</sup> Torrès. — Vous avez procédé à l'autopsie de Gohary. Pouvez-vous dire, quand vous avez examiné son corps, si vous avez conclu au suicide.

Le docteur Paul. — Oui, une balle notamment a été découverte dans un petit meuble du bureau de M. Plateau.

M<sup>e</sup> Torrès. — Je vous demande de répondre à cette question

« Quand vous faites l'épologie de Gregori, vous êtes logiquement obligé de faire l'apologie de Germaine Berton. Moi, je ne la ferai pas, mais vos articles sont le meilleur argument en sa faveur. »

**Mme de Roux.** — En ce qui concerne Gregori, il n'y a pas eu mort.

**Mme Torrès.** — Parce que Dreyfus a évité le coup qui le visait à la poitrine. Vous estimez que Gregori avait raison ?

**Charles Maurras.** — Oui !

Mais, coup sur coup, Mme Torrès assimile Maurras de ses propres textes.

**Mme Torrès.** lit alors un autre article où Maurras a célébré l'assassinat de Jaures. Un autre aussi, où le 23 juillet 1914, l'*Action Française* prédisait à Jaures le sort de Calmette tué par Mme Caillaux. Enfin, un dernier article où Maurras réclame la mort de M. Léon Bourgeois qu'il traite de « vieillard assassin ».

**M. Maurras.** — Oui, je demande que ceux qui ont désarmé la France avant 1914 soient traduits devant une Haute Cour, qu'ils soient jugés et châtiés. M. l'avocat a parlé d'assassinat ; j'ai parlé d'échafaud !

**Mme Torrès.** — Ne s'agissait-il pas d'une exécution au meurtre, lorsque vous dites : « Nous aurons notre *Tuttgendbund* (association germanique qui commet des attentats). Nous avons semé un grain qui finira bien par lever. »

« Le grain est levé : il s'appelle Villain et si Villain est sorti acquitté de la Cour d'assises, l'*Action Française*, elle, en est sortie flétrie ! »

**Un juré** (à Maurras). — Est-ce que le témoin n'a pas d'autre indication au sujet du crime lui-même ?

**Charles Maurras.** — Rien.

**Le Président.** — Vous pouvez vous reposer.

**M. Allard.**

Mais voici M. Jacques Allard, secrétaire de rédaction et directeur de l'*Action Française*.

Le visage est dur, comme découpé au couteau, jaunâtre, l'air faux, le regard fuyant.

Il recut à deux reprises Germaine Berton et, sur les indications de M. Léon Daudet, lui accorda audience après avoir demandé l'assistance de M. Marius Plateau.

**M. Allard.** — Toutes les personnes qui demandaient M. Daudet à l'*Action Française* étaient reçues par moi, surtout celles que Daudet ne connaissait pas.

**Mme Torrès.** — Et cependant, M. Daudet, vous l'a envoyée à vous et à Plateau ? N'avait-il pas fait prévenir la police de le garder, lui, le jour même ?

Est-ce qu'au cours de l'entrevue que Germaine Berton eut avec vous et Plateau, celui-ci ne lui dit pas : « Je vous connais comme ayant fait une conférence sur la déposition. »

Mais M. Allard ne se souvient pas de ce qu'il a indiqué à l'instruction.

**Mme Torrès.** — Il fallait que Plateau fut singulièrement au courant de ce qui se passait dans les meilleurs anarchistes pour commettre cette conférence de Germaine Berton. Quelles étaient les attributions de Plateau à l'*Action Française* ?

Mais M. Allard ne semble guère disposé à vouloir répondre.

**M. Allard.** — Marius Plateau était mon chef et je lui obéissais aveuglément. Je n'avais pas à discuter ses ordres.

**Mme Torrès.** — Voilà un langage bien militaire. Vous êtes un militaire...

**M. Allard.** — Oui, un militaire de l'armée française.

**Mme Torrès.** — ... et d'*Action française* !

Sur les instances de Mme Torrès, le beau-frère de Léon Daudet finit par convenir qu'une des attributions de Plateau était de savoir ce qui se passait chez les anarchistes.

**Mme Torrès.** — Ne s'occupait-il pas aussi de l'organisation des manifestations ?

**M. Allard.** — Je n'étais pas chargé de surveiller ce qu'il faisait. Vous vous abriez derrière votre robe pour me poser de semblables questions.

**Mme Torrès.** — Je l'enlèverai quand vous voudrez et serai à votre disposition. Vous ne m'empêchez pas de poser les questions que mon devoir de défenseur m'oblige à vous poser. La question est assez simple pour que vous puissiez y répondre. Vous donnez à penser qu'il s'agit d'une organisation clandestine de guerre civile.

Un chahut effroyable recommence qui ne se calme que sur cette déclaration de M. Allard :

« Je savais que Plateau, par ses fonctions, était appelé à s'occuper des anarchistes. C'était mon chef. Je lui obéissais.

**Mme Torrès.** — MM. les jurés apprécieront ces réserves que vous faites.

L'audience est suspendue à 3 h. 40.

**Léon Daudet.**

Pourquoi a-t-on fait durer si longtemps cette suspension d'audience ? Est-ce pour permettre à M. Léon Daudet de recruter le bon et l'arrière-bon de ses amis avocats et journalistes, afin que, pendant sa tépison, il ait l'assurance d'être soutenu par un « public » d'*Action française*, qui viennent renforcer les brigades d'agents en bourgeois massées dans le fond de la salle. En tout cas, pendant cette suspension qui dure pres d'une heure, la salle se remplit de personnes qui s'éclipseront, dès que Daudet aura terminé sa déposition.

Le voici. Il passe entre deux haies de policiers jusqu'à la barre où il commence sa déposition.

Dès le début, on voit que cet homme n'est pas un fou ; car, pour les inconstantes, il a bien su laisser sa folie furieuse à la porte du Palais de Justice. Il s'est assigné un autre rôle : celui de ne pas indisposer le jury par ses outrances coutumières et de se refuser à reprendre devant les Assises la thèse abracadabrant qu'il ne cesse cependant de défendre dans les colonnes de l'*Action française*. Tout cela dans l'espérance de faire condamner au maximum l'ennemie qu'il a en peur d'affronter lui-même : Germaine Berton.

En vain, avons-nous attendu l'ouverture de sa quotidienne bouche d'égoût. Pour une heure il s'est contenté et il est resté dans une simple exposition de faits, au sujet de la mort de Plateau. Comme nous le laissons prévoir hier, Daudet n'a pas osé. Devant le sentiment de respect inspiré par Germaine Berton à tous les assistants du procès, il n'a pas eu le culot de l'insulter comme de coutume.

Ce fut un dégonflage absolu.

Voici donc l'exposé terne et plat que fit le pamphlétaire habituellement si virulent, au lieu du vitriol coutumier, Léon Daudet usé d'un hypocrite et banal vinaigre :

**Léon Daudet.** — Le 15 décembre de l'année dernière eut lieu, à la Chambre, la séance décisive concernant l'occupation de la Ruhr.

« A l'issue de la séance, André Lefèvre me prit à part et me dit « qu'il avait été prévenu qu'à l'occasion de l'occupation de la Ruhr des troubles graves devaient être déchaînés à Paris par un triple attentat. Je répondis que des menaces semblables ne me semblaient pas étonnantes et que personnellement je prendrais des mesures en conséquence.

« Le 11 janvier, des troupes françaises pousseront jusqu'à Essen.

« L'occupation de la Ruhr, mesure de sécurité, se réalisait.

« Je me trouvais donc dans la situation morale où je m'étais trouvé au moment de la publication de mon livre *L'Avant-Guerre*, en 1913. Je voulais avertir mon pays de la catastrophe qui s'apprêtait à fondre sur lui.

« J'ai fait tout mon possible pour éviter la guerre et son retour.

« Or, voici que le samedi 20 janvier, au matin, j'étais vers les 10 heures en train de travailler à mon bureau quand on vint me dire qu'une jeune femme demandait à être introduite auprès de moi. Je répondis qu'elle devait aller à l'*Action française*. La visiteuse insista et écrivit une lettre où elle disait avoir des renseignements importants à me fournir intéressant la sécurité du maître et de celle de Maurras.

« J'examinais cette lettre avec soin et j'en conclus que j'avais affaire soit à quelqu'un qui voulait me renseigner, soit à un ennemi venant pour commettre un attentat.

« Cette dernière supposition — étant donné les menaces que j'ai souvent reçues — me paraissait la moins vraisemblable. Toutefois, je pria ma femme de courir à l'*Action française* et de prévenir Marius Plateau de la visite que j'avais refusée de recevoir et que je pria de faire recevoir par deux personnes : Jacques Allard et Marius Plateau.

« J'arrivai au journal à mon heure habituelle. La visiteuse revint et fut reçue par ceux que j'avais désigné pour cela. Allard et Plateau me dirent qu'ils n'avaient pas pu démêler clairement de quoi il s'agissait.

« Le dimanche se passait sans incident.

« J'avais dit qu'il ne fallait pas recevoir cette femme si elle revenait.

« Le lendemain, je n'allais pas à Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Le soir, j'étais en train de travailler quand un confrère vint me dire : « Une femme vient de tuer Marius Plateau. Il est mort. Elle est mourante.

« Ensuite commença l'instruction de l'affaire. Le crime était patent. Mais était-ce un acte individuel ou une expression de la volonté collective des anarchistes ? Justement je ne m'étais jamais trouvé dans l'entendement avec eux.

« Les affaires de trahison que j'ai ménagées en collaboration avec la Justice régulière — notamment l'affaire du *Bonnet rouge* — ne comportait aucune personnalité du monde anarchiste. Ni le ministre de l'Intérieur Malvy, ni Caillaux n'étaient des anarchistes.

« Si nous avions eu de grandes polémiques de faits avec les socialistes et les radicaux-socialistes, nous n'en avions jamais eu avec les anarchistes. Donc, l'intervention de l'anarchie n'a pas expliqué pas.

« Le 8 février j'appris qu'un homme, qui avait vécu 8, rue de l'Ecuyer, en compagnie de Germaine Berton, Harmant Gohary, venait d'être retrouvé le front percé d'une balle.

Sur le carnet de cet homme on avait trouvé mon nom. On me dit que cet homme avait été chargé de m'exécuter et que la meurtrière de Plateau n'avait fait que prendre la suite de sa mission.

« En fait, le juge d'instruction, M. Devise, n'avait pas connu l'adresse de Gohary avant sa mort. Plainte fut déposée par moi entre les mains de M. Colrat. Le 3 mars, je déposais une nouvelle plainte entre les mains de M. Maunoury. Le mois suivant, 16 avril, une instruction fut ouverte, à propos de l'affaire Gohary, pour association de malfaiteurs. Elle fut close en septembre par un non-lieu.

Et c'est tout. On attend qu'il continu par ses injures coutumières sur Germaine Berton, sur les anarchistes. On attend qu'il enfourche son grand dada favori, au grand galop de l'épileptique. Non, il ne dit plus rien. C'est fini.

Visiblement, on sent que Léon Daudet réserve sa bouffonnerie pour les lecteurs de l'*Action française*. Ici, devant Germaine Berton, que tous peuvent voir dans sa pure fierté, ce ne prendrait pas.

Aussi, lâchement, hypocritement, s'absent-il. Mais Mme Torrès va le harceler de questions.

**Mme Torrès.** — Est-il exact que le jour même où il donnait à MM. Allard et à Plateau l'ordre de recevoir Germaine Berton, M. Daudet s'adressait au commissaire de police de son quartier pour lui demander aide et protection ?

**Léon Daudet.** — En effet, dans le même temps que j'envoyais ma femme à l'*Action française*, j'allais prévenir le commissaire de police afin qu'il prenne des mesures pour ma sécurité.

**Mme Torrès.** — Est-ce que cette révélation n'a pas été faite par le ministre de l'Intérieur au cours de l'interrogation sur les affaires Viollette, Marc Sangnier ?

**Léon Daudet.** — J'ai fait cette déclaration et c'est M. Maunoury qui l'a révélée à la Chambre des députés.

**Mme Torrès.** — Au cours de l'instruction, vous n'avez oublié qu'un détail : Au moment où vous envoyez Germaine Berton, M. Daudet s'adressait au commissaire de police de son quartier pour lui demander aide et protection ?

**Léon Daudet.** — En effet, dans le même temps que j'envoyais ma femme à l'*Action française*, j'allais prévenir le commissaire de police afin qu'il prenne des mesures pour ma sécurité.

**Mme Torrès.** — Est-ce que cette révélation n'a pas été faite par le ministre de l'Intérieur au cours de l'interrogation sur les affaires Viollette, Marc Sangnier ?

**Léon Daudet.** — J'ai fait cette déclaration et c'est M. Maunoury qui l'a révélée à la Chambre des députés.

**Mme Torrès.** — Vous êtes très soucieux de votre sécurité. Est-il exact qu'une surveillance a été organisée par la police à la suite d'une simple lettre de demande de secours faite par un tueur ?

**Léon Daudet.** — Je paie mes impôts et quand des assassins me sont défigurés, il est naturel que je prenne mes précautions. Je n'ai pas fait assez attention !

**Mme Torrès.** — Pour Plateau. Pas pour vous-même.

Est-il exact que M. Léon Daudet ait accusé de complicité d'assassinat d'importants fonctionnaires ?

**Léon Daudet.** — Messieurs les jurés, ceci est la partie politique de l'affaire. Je suis fermement décidée à ne pas y répondre.

**Mme Torrès.** — N'est-ce pas pour aider la justice dans ses recherches que M. Léon Daudet a dit : « Nous réclamons l'arrestation immédiate de MM. Ducrocq, Dumas et Guichard et Guichard » ?

Le 10 décembre, André Lefèvre me dit à part et me dit « qu'il avait été prévenu qu'à l'occasion de l'occupation de la Ruhr des troubles graves devaient être déchaînés à Paris par un triple attentat. Je répondis que des menaces semblables ne me semblaient pas étonnantes et que personnellement je prendrais des mesures en conséquence.

Le 11 janvier, des troupes françaises pousseront jusqu'à Essen.

« L'occupation de la Ruhr, mesure de sécurité, se réalisait.

« Je me trouvais donc dans la situation morale où je m'étais trouvé au moment de la publication de mon livre *L'Avant-Guerre*, en 1913. Je voulais avertir mon pays de la catastrophe qui s'apprêtait à fondre sur lui.

« J'ai fait tout mon possible pour éviter la guerre et son retour.

« Or, voici que le samedi 20 janvier, au matin, j'étais vers les 10 heures en train de travailler quand on vint me dire qu'une jeune femme demandait à être introduite auprès de moi. Je répondis qu'elle devait aller à l'*Action française*.

« Léon Daudet. — Je ne vois pas le rapport que cela peut avoir avec l'affaire qui nous appelle ici.

**Mme Torrès.** — Les juges jugeront votre silence.

« Est-il exact que le directeur politique de l'*Action française*, M. Léon Daudet, a publié une lettre dans laquelle il disait « toute sa joie de l'acquittement de Germaine Berton » ?

Léon Daudet. — Tout à l'heure, M. Charles Maurras nous a répondu au sujet de l'affaire Germaine Berton. Il a dit : « Nous réclamons l'arrestation immédiate de MM. Ducrocq, Dumas et Guichard et Guichard ».

**Mme Torrès.** — Tout à l'heure, M. Charles Maurras nous a répondu au sujet de l'affaire Germaine Berton. Il a dit : « Nous réclamons l'arrestation immédiate de MM. Ducrocq, Dumas et Guichard et Guichard ».

Léon Daudet. — Je ne vois pas le rapport que cela peut avoir avec l'affaire qui nous appelle ici.

**Mme Torrès.** — Les juges jugeront votre silence.

« Est-il exact que le directeur politique de l'*Action française*, M. Léon Daudet, a publié une lettre dans laquelle il disait « toute sa joie de l'acquittement de Germaine Berton » ?

Léon Daudet. — Tout à l'heure, M. Charles Maurras nous a répondu au sujet de l'affaire Germaine Berton. Il a dit : « Nous réclamons l'arrestation immédiate de MM. Ducrocq, Dumas et Guichard et Guichard ».

**Mme Torrès.** — Tout à l'heure, M. Charles Maurras nous a répondu au sujet de l'affaire Germaine Berton. Il a dit : « Nous réclamons l'arrestation immédiate de MM. Ducrocq, Dumas et Guichard et Guichard ».

Léon Daudet. — Je ne vois pas le rapport que cela peut avoir avec l'affaire qui nous appelle ici.

**Mme Torrès.** — Les juges jugeront votre silence.

« Est-il exact que le directeur politique de l'*Action française*, M. Léon Daudet, a publié une lettre dans laquelle il disait « toute

# A travers le Monde

## ALLEMAGNE

### Si nous faisions comme eux ?

Les journaux allemands annoncent que la diminution des fonctionnaires projetée par le gouvernement comprendrait de 300.000 à 400.000 fonctionnaires. Quand donc notre « chère » république se décidera-t-elle à en faire autant ?

## ANGLETERRE

### Les sans travail

Londres, 18 décembre. — 1.180.200 sans-travail des deux sexes sont inscrits sur les registres du ministère du Travail. Et cela constitue une diminution de 64.200 sur les quatre dernières semaines !

Pendant ce temps, des politiciens ont le front d'encourager la repopulation. Que mangeront-ils donc ceux qui viendront ?

## EN GRÈCE

### ATTENTAT contre le Général Botzaris

Athènes, 19 décembre. — Un attentat contre le général Botzaris, rappelant en tous points le meurtre du général Tellini a eu lieu sur la route de Janina. Selon le rapport officiel, le général Botzaris rentrait à Janina, avec un autre officier hellène, fut avisé par des paysans qu'une embuscade avait été dressée sur son chemin. Le général et les soldats qui l'accompagnaient descendirent de leur automobile et trouvèrent au 43<sup>e</sup> kilomètre la route barrée par un tronc d'arbre et des pierres mais ne découvrirent personne aux environs. (Havas).

### ENFIN !

Athènes, 19 décembre. — Les souverains grecs ont définitivement quitté le pays et se sont embarqués, à 16 h. 45, à bord du *Daphné*, à destination de la Roumanie.

Décidément, c'est l'exode des rois en Europe.

Mais ça ne suffit pas.

## NORVÈGE

### Vers le pôle

Christiansia, 18 décembre. — Le capitaine Amundsen annonce qu'il a conclu avec le secrétaire de la marine des Etats-Unis et le Président de l'organisation aéronautique américaine des accords qui lui permettront de survoler le pôle en aéroplane en partant du Spitzberg pour aboutir à l'Alaska.

Des gardes spéciaux des postes des régions polaires accompagneront l'expédition ; les autorités américaines et norvégiennes de ces postes ont accepté ces arrangements.

L'expédition aura trois aéroplettes qui sont maintenant en cours de construction. L'expédition se mettra en route vers le Nord, aussi tôt que possible ; le vol au-dessus du Pôle Nord aura lieu entre le mois de mai et le mois d'août.

Les principaux membres de l'expédition sont l'aviateur américain Ralph Davison et un amateur américain de descendance danoise.

## SUISSE

### Ces bons aristocrates

Il y a quelques mois, un client de passage au buffet de la gare de Cornavin, après un copieux repas, faisait monter le tenantier, M. Canonica, auquel il se présentait sous le nom de prince Ferdinand de Bourbon, duc de Reale, pour lui emprunter 2.000 francs sous prétexte que la rente de 25.000 pesetas qui lui est servie mensuellement ne lui était pas encore parvenue. Devant l'allure véritablement aristocratique de son client, M. Canonica, confiant, prêta la somme demandée.

Etant depuis lors sans nouvelles du prince, M. Canonica déposa une plainte et l'en-

quête révéla des faits intéressants. C'est ainsi que les renseignements obtenus de meilleurs autorisés, établissent qu'il s'agit non pas d'un prince de Bourbon, mais du duc de Durcal, de haute noblesse espagnole, qui a réussi à faire d'autres dupes à Genève. Il s'est fait prêter notamment 25.000 francs par un habitant d'un quartier aristocratique de Genève et 2.000 francs par un baron anglois. Il est probable que d'autres « emprunts » vont être signalés au Parquet.

Le pseudo-prince, qui a dilapidé sa fortune paternelle, serait actuellement professeur dans un dancing de Whitechapel à Londres.

Et nous sommes certains que ce délicat personnage pourra continuer ses exploits en toute tranquillité... Ah ! s'il s'agissait d'un vieil ouvrier ayant volé un pain...

## A travers le Pays

### Encore le régime Le Trocquer

Avant hier, 18 décembre, vers 7 h. 55, le train venant de Saint-Denis et allant vers Paris coupait les deux jambes d'une jeune fille de 16 ans, Mlle Dufour, 123, avenue du Président-Wilson, à la Plaine-Saint-Denis. Après quatre heures de souffrances horribles, la malheureuse décédait.

L'accident s'est produit à la station de la Plaine. La Compagnie du Nord nous semble grandement responsable, à tous les points de vue.

Il a fallu que deux ouvriers du bâtiment se portent au secours de l'accidentée en détachant eux-mêmes le brancard de secours de la gare.

Y a-t-il du personnel en suffisance à cette gare dangereuse pour protéger la vie des voyageurs ? Nous pensons que non.

Les portillons des barrières ont-ils été fermés à temps pour empêcher l'infortunée de courir à la mort ?

Qu'importe la vie d'une petite ouvrière sous le règne catastrophique de M. Le Trocquer ?

E. REBUT.

## ÉPILOGUE des grèves 1919-1920 à Carmaux

Castres, 19 décembre. — Le tribunal de Castres, devant lequel avait été renvoyée l'affaire des mineurs contre une compagnie de mines de Carmaux, vient de rendre son jugement qui est naturellement défavorable à la thèse des mineurs.

Voici l'analyse du jugement : les deux grèves qui ont éclaté en 1919 et en 1920, en rompant le contrat de travail, ont rompu toutes les conventions relatives au dit contrat ; il aurait fallu, pour avoir gain de cause, que les mineurs prouvent que, postérieurement à la fin de la dernière grève, et avec le rétablissement du préavis, de nouvelles conventions avaient été conclues en la forme prévue par le Code du travail, c'est-à-dire écrits et déposées. Or, cette preuve n'a pas été rapportée.

Il eût été étonnant qu'il en soit autrement. Voyez-vous ça, si c'avait été la compagnie qui fût dans son tort !

### Ils ne lâchent pas Midol

On sait que Midol a été récemment remis en liberté par Avignon. Le voici aujourd'hui réclamé par la Cour d'Assises du Gard pour le 14 janvier, sur la même inculpation que précédemment. Il s'agit de sa circulaire de février 1920 recommandant aux cheminots de ne pas obéir aux ordres de mobilisation et aux ordres de la Compagnie.

Cette comédie ne va-t-elle pas bientôt finir ?

### Les Communistes devant les élections

Saint-Etienne, 19 décembre. — La Fédération de la Loire du parti communiste S. F. I. C. a décidé de porter ses suffrages pour les élections sénatoriales sur les canariades Midol, cheminot révoqué ; Sadoul, condamné à mort ; Canonne, marin de la Mer Noire ; Boriot, secrétaire des Jeunes communistes emprisonné, et Golsky emprisonné également.

ouvriers en armes traversaient la maison, entrant par la porte d'en haut pour sortir pas celle d'en bas où se trouvait son père. Mais le moyen de quitter Bon ? Lorsque les hommes sonnaient à Saint-Polycarpe, elle comptait les coups sur ses doigts. « Papa m'a promis de rentrer à la nuit ! » La nuit vint sans ramener le père. Son cœur était gros en allumant la lampe ! Elle fit la soupe de Bon, et quand le marmot fut endormi, elle le déshabilla doucement, le coucha, le borda et s'assit à son chevet, un travail de couture sur les genoux. Elle ne put tenir en place. Elle se leva, allait écouter à la porte, regarder à la fenêtre, revenait s'asseoir. Elle entendait une rumeur lointaine ; mais les coups de feu devenaient de plus en plus rares. La bataille devait être finie ou du moins interrompue. Pourquoi donc son père ne rentrait-il pas ? Onze heures, minuit. Elle s'assoupit. Une heure, elle se réveilla. Deux heures, rien.

Tout à coup, la fusillade rompit le silence. Les deux coups de canon tirés sur lequel Saint-Clair, au-dessus de la côte, ébranlèrent les vitres. Elle tressaillit, porta la main à son cœur et regarda son frère. Bon reposait, les bras étendus, en moiteur, les jambes roses dans les ruches de son petit bûcher. Elle eut peur. Elle regarda de nouveau à la fenêtre, et vit la succession des coups noirs mal éclairés par trois réverbères fumeux. Des nuages noirs, inégaux, à bords déchirés, passaient dans la lavidité du ciel. Toujours la rumeur vague ; puis de nouveau dans le lointain, des coups de feu. La petite n'y tint plus. Elle prit la lampe et s'avanza dans le corridor, voulant à toute force voir un visage, entendre une voix, se rassurer au contact de quelqu'un.

Elle frappa à la porte en face de la sienne.

— Qui est-là ? dit une voix dure.

— Mémé Berthaud. Mon père n'est pas rentré.

— Je te le promets. A ce soir !

Toute la journée elle écouta les bruits de la ville, tressaillant à chaque décharge. Des

## Lettre ouverte à Maxime Real del Sarte

### Président des Camelots du Roy

Vous avez, Señor, la rare fortune et l'insigne honneur de commander, en notre douce France, l'héroïque bataillon des camelots du Roy. Nul plus que vous ne semblait destiné à diriger l'armée du nationalisme intégral. Issu d'une des plus anciennes familles françaises, l'olivâtre de votre visage, l'éclatante blancheur de votre cornée, la souplesse de votre taille et ce regard fuyant, quelque peu mystérieux, sont les indélébiles marques de cette vieille noblesse bretonne dont s'espandit toute votre personne.

Car n'est-il point constant que tel homme, qui vit le jour à Lyon, à Paris, à Montmartre même, malgré des apparences à quoi seuls pourraient s'attarder de superficiels esprits, est moins Français que tel autre à Corriente ou Accouzagué ?

Si l'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois dans toute sa rigueur ou à bénéfice de camarades anarchistes coupables d'avoir sur un mur innocent, affiché telle pensée « subversive » et grandement suspecte d'amener à penser le pauvre être humain.

S'il s'agit d'un vol bénin, commis par un salarié trop mal payé, ou par un malheureux qui n'a plus d'autres alternatives que de prendre à manger où il y en a de crever. M. le substitut enleve la voix, fait de grands gestes et obtient, d'ailleurs avec la plus grande facilité, le châtelain prévu et démenti désigné par tel article du code pénal.

C'est un magistrat qui ne mache pas ses mots quand il s'agit de demander l'application de la loi bourgeois

# L'Action et la Pensée des Travailleurs

## Le Conflit de la Cristallerie de Courbevoie

Les verriers de Courbevoie réunis en assemblée générale à la Maison du Peuple de Courbevoie décident malgré la rentrée de trois renégats, de continuer la grève à outrance.

Des camarades, qui avaient repris le travail, indus en erreur par un nommé Gris Loris, ont spontanément rejoint l'organisation.

Une délégation a engagé les pourparlers mais elle s'est heurtée à une intransigeance sans pareille. Quatorze camarades, des meilleurs ouvriers, pères de famille dont plusieurs de cinq ou six enfants seraient laissés à la rue. C'est dans ces conditions que MM. les patrons veulent rouvrir leurs portes.

Mais les camarades verriers, tous solidaires dans l'action, calmes malgré les provocations policières sont toujours décidés à mener le bon combat.

Ils se séparent aux cris de vive la grève. Les organisations ou individualités qui ont des secours à remettre à la section de Courbevoie sont priées de les faire parvenir à Fontenay Gabriel, 21, boulevard de la République, La Garenne (Seine).

Le Comité de grève.

## UNE GREVE

Morlaix, 18 décembre. — Les ouvriers et ouvrières d'une usine de treillage, à Béziers, près de Morlaix, sont en grève. Ils demandent une augmentation de salaire. Les patrons recrignent comme de coutume. Espérons qu'ils ne tarderont pas à céder.

## La piscine des Tourelles

Il y a en ce moment une affaire de la piscine des Tourelles. Les journaux en parlent abondamment. Le conseil municipal s'en est occupé lundi après-midi.

Il était, parait-il, d'abord convenu de faire un stade découvert, avec eau non chauffée, et 6 millions étaient prévus pour la construction.

Mais les architectes touchent 5 % sur les travaux et ils ont demandé une piscine avec eau chauffée, ce qui coûtera 5 millions de plus. Cela avec certaines influences et complicités.

En régime capitaliste, les requins abondent et nous en avons une preuve de plus. A ce sujet, le Syndicat unique du Bâtiment nous adresse une note qui diffère du son de cloche auquel le bon public est accoutumé. La voici :

### Ce n'est pas un scandale !

« Sans doute y a-t-il quelques intérêts particuliers froissés en cette affaire (car c'est une affaire et bonne pour certains) pour aujourd'hui, dans le 7<sup>e</sup> mois des travaux, des édiles s'avisent à jeter les hauts cris. »

« Les bornes sont-elles dépassées? Nous sommes tentés de le croire quoique jusqu'aujourd'hui nous ignorions qu'il y eut des limites.

« Devant la façon d'opérer des gros entrepreneurs de travaux publics, devant la complaisance ou l'ignorance de fonctionnaires responsables, nous nous sommes souvenus élevés.

« Dès le mois de juillet nous avons essayé de signaler les travaux de cette piscine, notre voix s'est perdue ainsi que nous le disons dimanche.

« Il n'y a pas de scandale dans cette affaire, et les conseillers municipaux en conviendront avec nous quand ils réfléchiront aux diverses adjudications dont les dépenses supplémentaires ont doublé le taux de l'adjudication.

« Ils examineront pourquoi les entrepreneurs offrent de très forts rabais et ont pourtant des bénéfices.

« D'abord, les soumissionnaires sont assurés par avance du dépassement: certaines des crédits et tablent dessus, les suppléments sont toujours homologués; en somme, le conseil est trompé sur les conditions véritables du travail et une fois engagé par la faute des services techniques, il marche pour ne pas arrêter des ouvrières en cours de route et pour dissimuler son incompétence, pourtant forcée en matière natale. De ce côté, on joue avec l'argent des contribuables.

« Ensuite, les entrepreneurs comptent sur l'introduction de main-d'œuvre étrangère qui coûte moins et travaille plus docilement. De cet autre côté, c'est encore plus grave pour nous.

« Le concessionnaire de la Ville de Paris ou du Département doit s'adresser pour la main-d'œuvre qui lui est nécessaire au service de placement. Il le fait et lui demande des ouvriers étrangers ou l'autorisation qui lui est refusée quand les statistiques accusent du chômage dans la profession intéressée. Dans ce cas (et on l'a vu pour divers chantiers à Puteaux, à Mérignac, ailleurs, ainsi que pour le cas qui nous occupe) l'entreprise fait venir de province, et parfois en fraude de l'étranger, des ouvriers dont à peine la dixième partie est qualifiée. Ces gars remplacent, en faisant 12 heures par jour, les ouvriers locaux qui en faisaient 8 ou 9, pour le même prix; le repos hebdomadaire est aussi élastique.

« Le chômage s'en trouve augmenté, entretenu ainsi que le veulent nos patrons. Et nos améliorations, si durement acquises, s'en trouvent tort compromises. C'est l'aboutissement d'une politique patronale nettement définie.

« L'essentiel est obtenu: on a arraché un vote par une tromperie du conseil et on augmente les bénéfices en brimant la classe ouvrière de laquelle on exigea encore le paiement de la note.

« Tant qu'à la proportion limite de 10 % d'étrangers, on s'asseoit carrément dessus. A la piscine, il y en eut jusqu'à 60 %; on a vu, sur d'autres chantiers, franchiser les normes pour pallier à l'excédent.

« Et dans tout cela il n'y a rien que de très normal pour notre société à-telle et ses requins.

« Le Syndicat unique du Bâtiment. »

## L'IMPÔT INIQUE AU DRANCY

### Contre la régibilité

La section technique des polisseurs nicoiseurs, dans son assemblée du 16 décembre 1923, s'élève contre la nomination et la ratification de Bonar au poste de secrétaire confédéral, ceci en violation des statuts de l'Union des Métaux.

Blâme Barral d'avoir failli à la probité syndicale, lui qui a tant combattu la régibilité des fonctionnaires.

Pour la Section technique,  
le secrétaire :  
Schmeber

## DANS LES METAUX DE LA SEINE

### Il leur faut de l'argent

J'apprends, hélas ! un peu tard, qu'un pauvre vieil de 85 ans, vient de recevoir un avis formel de payer mercredi 19 décembre, la somme de 85 fr. 60 d'imposition sur les salaires. Je suis tellement indigné que je ne puis vraiment trouver les mots pour qualifier une telle infamie.

Comment, voici un homme qui à 85 ans est encore obligé de se rendre à l'usine (une chance pour lui encore), pour sa gagner sa maigre pitance et celle de sa compagne, il faut pour la peine qu'il en paie contribution, et, dame ! s'il avait été Loucheur ou tout autre Citroën ou un mercant quelconque il serait bien tranquille dans un fauteuil, en attendant l'inéchable fatalité (la mort), mais voilà notre brave homme ne fut jamais qu'un déshérité, un esclave, et son âge l'est doublé.

Ce brave homme crut bien faire en s'adressant au citoyen maire de la commune lui promit pour la prime de s'intéresser à son cas; notre bonhomme tout réjoui par cette affirmation, attendit mais peu de temps après, il recevait une sommation

voir à payer la somme sous peine de saisie. Quelle naïveté, il est vrai bien compréhensible chez un brave vieux qui croyait s'intéresser à lui et le faire exonerer.

Hélas ! il est trop tard pour une action quelconque et notre homme ne mangera peut-être pas, mais il devra payer. Oh ! beauté du régime.

Ch. REMONES.

## Aux Syndicalistes Révolutionnaires

Les militants qui, dans leur syndicat, ont défendu l'une des deux motions de la minorité et qui voudraient s'occuper de groupes pour les syndicalistes de leur organisation

et priés de se faire connaître à Marie Guillot, 8, avenue Mathurin-Moreau, Paris (19<sup>e</sup>).

On peut, dès maintenant, commander cartes et timbres à Massot, 52, boulevard de Belleville, Paris (20<sup>e</sup>).

Dans les industries où le groupement syndicaliste est déjà constitué en comité fédéral, s'adresser directement au trésorier du Comité fédéral intéressé.

## LA "BATAILLE SYNDICALISTE"

La Bataille Syndicaliste est parue ce matin et mise en vente.

Les camarades qui désirent la vendre — dans leur syndicat — ou à la porte des ateliers, en trouveront à la Fédération du Bâtiment, 33, rue Grange-aux-Belles.

Tous les syndicats minoritaires en recevront 10 exemplaires à leur siège social (comme pour le numéro précédent). Nous leur demanderons de vendre ces numéros et de faire parvenir les fonds à Saroléa, 11, rue Petit, Paris, 19<sup>e</sup>.

## Chez les Communaux de la Seine

### Vers l'Autonomie

Les principaux militants des Communaux de la Seine publient un long manifeste pour se plaindre que le Congrès de Bourges se soit passé sous la férule du P.C. Et, conséquence, ils se prononcent pour « l'autonomie complète ».

Ils invitent leurs nombreux adhérents répartis dans les sections à se prononcer soit pour l'autonomie, soit pour l'unité avec les confédérés.

Voici la conclusion de leur appel :

« Prenant nettement leurs responsabilités, les soussignés invitent toutes les sections à se prononcer en faveur de « l'autonomie complète », seule façon de permettre la réalisation de l'unité par-dessus la tête des chefs des deux C.G.T., de se libérer définitivement des politiciens de tout acabit et de se consacrer résolument à la défense des intérêts corporatifs, sur le terrain strictement syndical. »

Suivent les signatures des deux secrétaires Verrier et Costel, des trois secrétaires adjoints, du trésorier général, de l'archiviste de six membres de la Commission exécutive, d'une quarantaine de secrétaires ou trésoriers de sections, et d'une trentaine de militants.

Rira bien qui rira le dernier.

## Pour perfectionner notre quotidien

### Souscription à l'Emprunt de 150.000 Frs

Je, soussigné (Nom, prénoms, adresse)

déclare souscrire à \_\_\_\_\_ part (nombre en toutes lettres) de cent francs chacune, pour le « LIBERTAIRE » quotidien, dans les conditions fixées par le Congrès de l'Union Anarchiste des 12 et 13 août.

, le \_\_\_\_\_, 1923.

(Signature)

Les souscriptions sont reçues tous les jours à l'Administration du « LIBERTAIRE » 9, rue Louis-Blanc, de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures, le dimanche, de 9 h. à midi. Par correspondance, adresser les sommes souscrites : Chèque postal Férandel, 586-65. Paris.

Nous comprenons le désespoir des communaux en voyant notre C.G.T.U. sous l'emprise d'un parti politique, mais nous estimons qu'il ne faut pas s'en aller : il faut y rester pour coopérer au redressement. Et il se fera plus rapidement qu'on ne pense.

Le quotidien des naufragés du syndicalisme essaie de parer à ce sauve qui peut en annonçant « quatre défaites de Costel ».

En langage orthodoxe, les défaites de Costel veulent dire des victoires du P.C. au détriment du syndicalisme.

Voilà le travail des politiciens dans une coopération qui avait su jusqu'à ce jour conserver une grande pensée d'unité.

Nous pensons que les travailleurs des communaux sauront, malgré tout, ne pas se diviser au profit d'un parti politique, ce qui seraient bien préjudiciable à leurs intérêts.

Le syndicalisme traverse une crise grave, mais il saura la surmonter. — B.

## Contre le chômage

Le syndicat des travailleurs de la pierre adresse une lettre ouverte au préfet de police.

Il existe dans notre corporation un nombre sensible de chômeurs qui, tous les jours, sont à la recherche d'un travail problématique. Nous sommes donc surpris de rencontrer sur certains chantiers vos sbornodons agents de police, qui profitent d'un congé, s'en vont sans vergogne remplacer nos camarades chômeurs. Cependant nous ne doutons pas que ce congé ne leur soit payé.

« Alors comment qualifier un tel acte. Nous pensons qu'il vous suffira de connaître ce fait pour le faire cesser.

« S'il en était autrement nous serions dans l'obligation d'employer les mêmes moyens pour faire cesser ce scandale que vos agents emploient lorsqu'il s'agit de faire échouer nos revendications. »

Le secrétaire : J. Blois.

## Dans les Métaux

### Une protestation

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Nous sommes fort étonnés de trouver dans le Libertaire de mardi, un compte rendu du Conseil national des Métaux dont le ton nous semble hors de proportion avec l'esprit qui a animé nos discussions au cours de ces deux journées de débats.

« Nous pensons que pour faire un compte rendu peu près exact, le rédacteur du Libertaire aurait pu se déranger, assuré qu'il était admis, comme toute la presse ouvrière.

« Néanmoins, pour les lecteurs du Libertaire, nous pouvons affirmer que la discussion fut dégagée de tout esprit de tendance. Le Conseil national est créé pour mettre en application les décisions des congress et rien de plus. C'est d'ailleurs si vrai que les deux groupes minoritaires que votre rédacteur signale ont voté comme les autres les résolutions qui l'ont été à l'unanimité et que le camarade Le Guillermic lui-même est signataire de la motion d'unité dont la rédaction n'a pas, affirmez-vous, « fatigué les ménages des mosquetaires ».

« Nous passons sur le reste des affirmations du Libertaire en enregistrant que si celui-ci s'est étendu sur deux cas qui, réunis n'ont pas tenu plus d'heure de séance, il reste désespérément muet en ce qui concerne le travail positif accompli : comités d'usines, main-d'œuvre étrangère, Creusot.

« Ces quelques rectifications nous semblent nécessaires: en vous demandant de bien vouloir les insérer, nous vous prions d'envoyer à l'avant un de vos rédacteurs faire ces comptes rendus sur place, si possible, tout au moins, plus de garantie de véracité.

« Recevez, camarades, nos salutations syndicalistes. »

Le bureau fédéral.

Le Libertaire dit toujours la vérité. Il n'a pas le moyen d'envoyer des rédacteurs à toutes les paroles. Il maintient ce qu'il a dit, à savoir qu'il n'y avait que deux groupes syndicalistes, les 7<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>, représentés par Guillermic et Mencel. Les autres groupes sont soumis au P.C., sauf les minoritaires de ces groupes, bien entendu.

Quant aux Comités d'usine, à la main-d'œuvre étrangère, au Creusot, nous en avons parlé brièvement faute de place, mais nous avons bien l'idée d'y revenir, ce qui ne sera peut-être pas du goût du Bureau fédéral.

Demain nous publierons une mise au point de Chevalier et d'Argence que le Bureau fédéral n'a pas voulu insérer dans le Métallurgiste.

Rira bien qui rira le dernier.

## Communiqués Syndicaux

### Aux Syndicats Parisiens

Il est rappelé aux permanents que le Libertaire quotidien possède sa boîte à correspondance dans le bureau de la presse, n° 20, 1<sup>er</sup> étage, Bourse du Travail.

Un rédacteur y passe chaque jour à 17 h. pour prendre les communications des organisations ouvrières.

Notre rédacteur passe également vers la même heure, rue Grange-aux-Belles.

Des dispositions vont être prises pour que ce travail se fasse aussi à l'annexe de la Bourse, rue du Boulo.

Nous engageons les bureaux syndicaux à nous donner tous leurs communiqués.

Bâtim. — Réunion du conseil général, ce soir, à 18 heures, bureaux 13 et 14.

Pompiers-poseurs. — Assemblée générale extraordinaire le dimanche 23 décembre, à 9 h., salle Varlin, à la Bourse.

Ordre du jour : Les adjudications et nos revendications.

Section des hospitaliers. — Hôpital Broussais, au local habituel.

Peintres en bâtiment. — Assemblée générale ce soir, à 17 h. 30, salle Bondy.

Chaussure. — Réunion du conseil ce soir, à 20 heures précises. — Prés